

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction

2 546 388

②1 N° d'enregistrement national :

84 08021

⑤1 Int Cl³ : A 47 C 11/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 23 mai 1984.

③0 Priorité : DE, 27 mai 1983, n° P 33 19 259.6.

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : E. KAUFMANN KG MOBILWERKE GmbH & CO., société de droit allemand. — DE.

⑦2 Inventeur(s) : Kurt Hammer.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 48 du 30 novembre 1984.

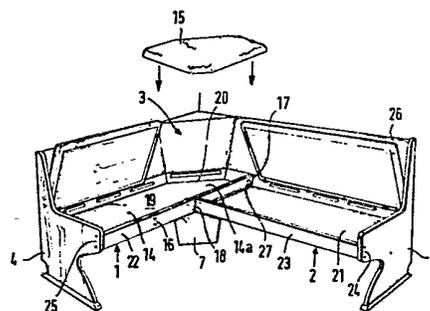
⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Madeuf.

⑤4 Banc d'angle.

⑤7 Banc d'angle présentant deux sièges disposés à angle droit l'un par rapport à l'autre et reliés par un siège d'angle, caractérisé en ce que les bancs 1, 2 sont munis de pieds 4 seulement sur les côtés extérieurs et en ce que le siège d'angle 3 est muni d'un pied 7.



FR 2 546 388 - A1

D

L'invention a pour objet un banc d'angle présentant deux sièges disposés à angle droit l'un par rapport à l'autre et reliés par un siège d'angle.

Des bancs d'angle de ce type sont principalement conçus de manière que les deux sièges soient munis
5 chacun de pieds à leurs deux extrémités, alors que le siège d'angle est inclus entre les deux sièges de sorte que les pieds propres à la partie formant coin ne soient plus nécessaires. La pièce d'angle n'est pas
10 nécessairement supportée par un piètement. Indépendamment du fait que les pieds sont réalisés en tant que pieds prévus à chaque extrémité ou du type de montants formant pied, dans chaque cas, il résulte une double mise en place de piètements dans la zone du siège d'angle,
15 ce qui augmente le prix de revient de la construction.

L'objet de l'invention consiste à créer un banc d'angle qui est réalisé avec des moyens techniques plus simples et en particulier en économisant au moins deux pieds ou un montant formant pied.

20 Les bancs selon l'invention sont munis seulement de pieds disposés aux extrémités extérieures et de plus, le siège d'angle est muni d'un seul pied.

Selon l'invention, qui, de préférence, prévoit que le dossier du siège d'angle ou son armature porteuse
25 est prolongé jusqu'au sol pour former un pied d'angle, le banc ne nécessite plus que deux pieds et ainsi un montant formant pied en moins que dans les constructions habituelles. De plus, la réalisation prolongée de l'armature porteuse du dossier du siège d'angle est beaucoup
30 moins coûteuse que les réalisations des pieds ou montants formant pieds habituels au niveau de la zone intérieure des bancs.

Dans la réalisation habituellement inclinée des dossiers, le dossier du siège d'angle doit s'amincir vers
35 le bas en forme de trapèze isocèle de sorte que les

dossiers des bancs même peuvent être réalisés simplement de façon rectangulaire.

Dans une variante de réalisation préférée et simple de l'invention, le prolongement du dossier en
5 forme d'armature, ou l'armature du dossier du siège d'angle constituant le pied d'angle arrivant jusqu'au sol, comporte un tasseau raidisseur sur son côté arrière de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser des armatures particu-
lièrement solides mais qu'on peut travailler avec des
10 épaisseurs d'armatures suffisantes pour la charge normale d'un dossier.

Enfin, une dernière forme de réalisation de l'invention consiste en ce que l'assise de la partie d'angle constitue une seule pièce de l'armature d'assise
15 d'un des deux bancs, armature d'assise constituant, le cas échéant, un coffre formant banc et pouvant être ouverte. Selon cette forme de réalisation, un banc d'angle peut être réalisé en supprimant une liaison entre l'un des bancs et l'assise du siège d'angle; de plus,
20 on obtient un volume supérieur dans le cas éventuel d'un coffre formant banc.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

25 Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La fig. 1 est une perspective d'un banc d'angle selon l'invention.

30 La fig. 2 est une perspective de dos du banc d'angle de la fig. 1.

La fig. 3 est une vue correspondant dans l'ensemble à celle de la fig. 1 et représentant des surfaces d'assise basculées et soulevées de parties du banc réa-
35 lisées en tant que coffres formant banc.

Le banc d'angle représenté est constitué par deux bancs 1 et 2 présentant un siège d'angle 3 qui les

relie. Les deux bancs 1 et 2, placés en formant un angle de 90° l'un par rapport à l'autre, comportent uniquement à leurs extrémités extérieures des pieds 4 formant montant, alors que les pieds de même type habituellement prévus sur le côté intérieur des bancs sont supprimés. A la place de ces pieds, une armature porteuse 5 du dossier 6 du siège d'angle 3 est prolongée jusqu'au sol en formant un pied d'angle 7, un tasseau raidisseur 8 est fixé au dos permettant d'utiliser des plaques formant dossier d'épaisseur relativement faible et d'assurer cependant la fonction nécessaire du pied. La référence 9 désigne une plaque de support d'objets fermant l'espace angulaire normalement ouvert. Les dossiers 10 et 11 des bancs 1 et 2 ainsi que le dossier 6 de la pièce d'angle 3 sont, de préférence, inclinés de manière usuelle. Pour cette raison, le dossier 6 du siège d'angle 3 est réalisé de façon à s'amincir vers le bas en forme de trapèze isocèle de sorte qu'il est joint aux bords extérieurs 12 et 13 des dossiers 10, 11, même si ces derniers présentent une forme rectangulaire, ce qui simplifie en particulier la technique de fabrication.

Ainsi que cela est visible à la fig. 3, une pièce porteuse 14a du siège d'angle 3, réalisée sous la forme d'un coffre, est un élément de construction en une seule pièce du coffre 14. Ainsi la zone de liaison est supprimée entre la partie du coffre 14a du banc formant le siège d'angle et le coffre 14 de ce banc d'angle 1, ce qui représente une simplification considérable de fabrication. De plus, il en résulte un volume plus grand. La surface d'assise 15 du siège d'angle 3 dans un mode de réalisation est réalisée de préférence en tant que surface amovible.

Le montage du banc d'angle avec la partie longue du banc 2 est possible aussi bien à gauche qu'à droite grâce à un coin complémentaire oblique 17 qui est vissé,

en raison des dossiers inclinés des parties des bancs
1 et 2, entre un longeron avant 22 délimitant le coffre
de la partie du banc 1 et le dos 26 de la partie du
banc 2 et, de ce fait, le longeron avant 22 délimitant
5 le coffre de la partie de banc 1 présente alors des
trous d'assemblage 18. C'est pourquoi, le longeron avant
22 doit être rectangulaire des deux côtés et les trous
d'assemblage 25 et 24 des montants 4 et les trous d'as-
semblage 16, 17 et 27 doivent être en concordance identique. En
10 raison du siège d'angle 3 oblique, le fond 19 du coffre
de la partie de banc 1 doit être coupé suivant une ligne
oblique 20 pour s'adapter au siège d'angle 3 pour pou-
voir aussi être utilisé des deux côtés lorsque la
partie du banc 1 est posée du côté gauche ou droit. Bien
15 entendu le fond 21 du coffre du banc 2 peut être réali-
sé de façon rectangulaire mais ne peut être utilisé que
d'un côté.

L'invention n'est pas seulement applicable,
ainsi que cela est représenté aux fig. 1, 2 et 3, à un
20 coffre et à un banc d'angle de style rustique mais peut
s'appliquer également à un banc sans coffre, quelqu'en
soit le style moderne ou rustique.

REVENDEICATIONS

1 - Banc d'angle présentant deux sièges disposés à angle droit l'un par rapport à l'autre et reliés par un siège d'angle, caractérisé en ce que les bancs (1, 2) sont munis de pieds (4) seulement sur les côtés extérieurs et en ce que le siège d'angle (3) est muni d'un pied (7).

2 - Banc d'angle selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dossier (6) du siège d'angle (3) ou son armature porteuse (5) est prolongée jusqu'au sol en formant un pied d'angle (7).

3 - Banc d'angle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les dossiers sont inclinés, les dossiers (10, 11) des bancs (1, 2) étant de forme rectangulaire, alors que le dossier (6) du siège d'angle (3) s'amincit vers le bas en forme de trapèze isocèle.

4 - Banc d'angle selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'armature porteuse (5) du dossier (6) du siège d'angle est munie d'un tasseau raidisseur (8) sur sa face arrière.

5 - Banc d'angle selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'assise du siège d'angle (3) est réalisée en une seule pièce avec la plaque d'assise ou le fond du coffre (14) de l'un des deux bancs (1, 2).

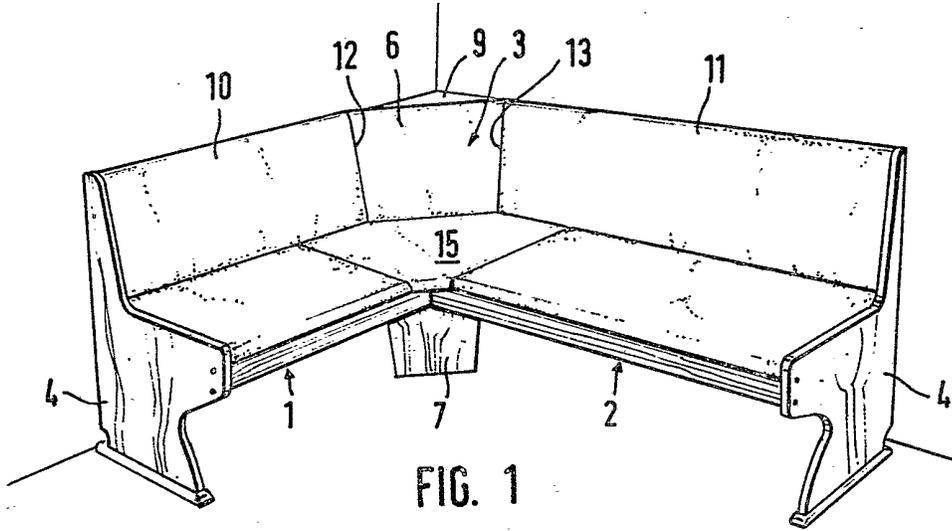


FIG. 1

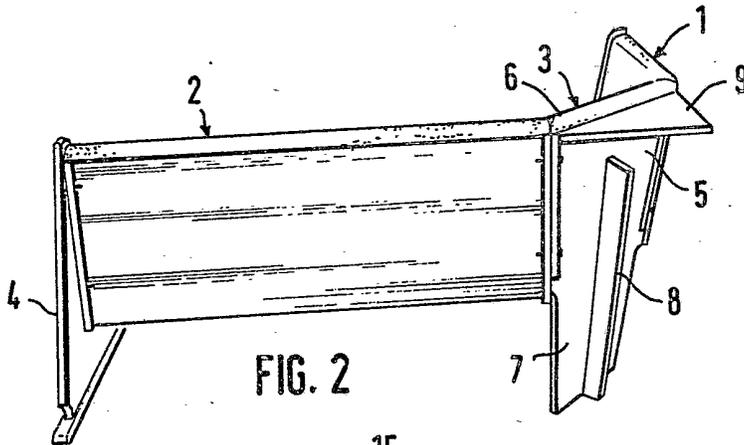


FIG. 2

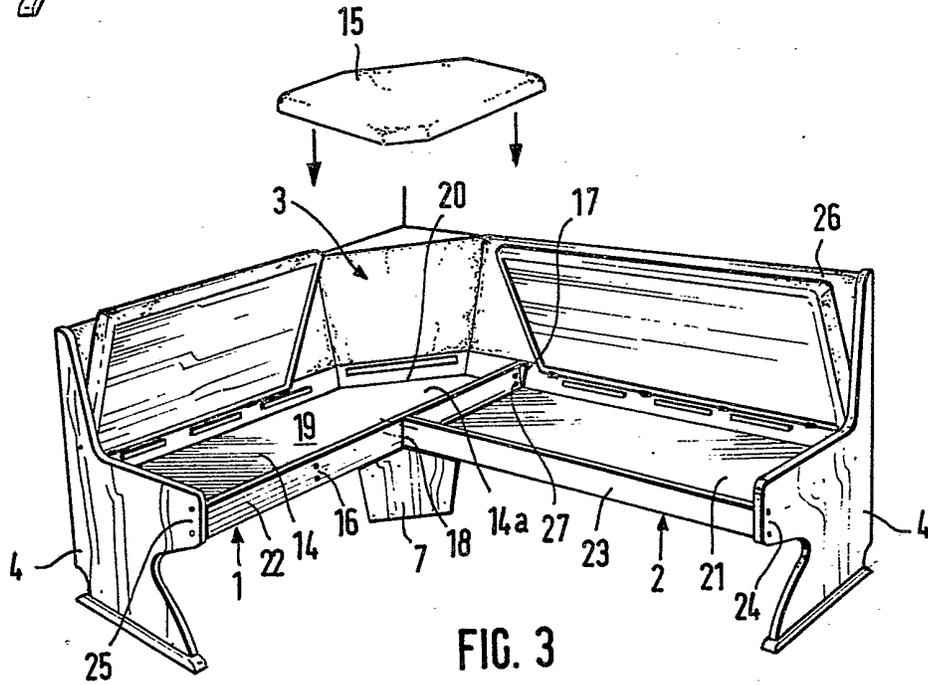


FIG. 3